Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le vendredi 30 juin 2017, à 14 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (16 présents, 3 pouvoirs, 7 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 23 juin 2017

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mmes Françoise BUNIAZET, Roselyne MEDINA, Mr Fernand FRANCES, Mme Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, MM Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Valérie BONO, Mr Nicolas LO.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Gérard PERROTIN à Mme Roselyne MEDINA
Mme Dominique GIRAUD à Mr Gilles VIAL
Mr Nicolas CHARREL à Mme Michèle SARRAZIN

ABSENTS - EXCUSES : Mme Martine ESCOMEL, MM Xavier AZZOPARDI, Paul GAONA, Mmes Véronique BOUTEILLON, Sandrine SEYSSEL, MM Aurélien GENOSY et Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Sénatoriales 2017

N° 2017-06-30/49

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs

1. Mise en place du bureau électoral

Mr Gilles VIAL, Maire de Salaise-sur-Sanne, a ouvert la séance et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré 16 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de MM Fernand FRANCES, Jean-Paul CALDART, Philippe GALLARD et Nicolas LO.

2. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.
Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).
Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.
Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Un exemplaire de cette liste de candidats a été joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe et le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.
Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de votes blancs 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....18

4.2. Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus délégués :

Mr VIAL Gilles	Liste d'union de la gauche
Mme BONO Valérie	
Mr CHARREL Nicolas	
Mme BION Christine	
Mr AZZOPARDI Xavier	
Mme SIMONNET Marie	
Mr LO Nicolas	
Mme BOUTEILLON Véronique	
Mr DUBOURGNON Gilbert	
Mme VERIS Sabine	
Mr PERROTIN Gérard	
Mme SARRAZIN Michèle	
Mr FRANCES Fernand	
Mme ROBIN Christine	
Mr GENOSY Aurélien	

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

Mme BET Michèle	Liste d'union de la gauche
Mr GALLARD Philippe	
Mme MEDINA Roselyne	
Mr ID NASSER MEDJANI Yassine	
Mme GIRAUD Dominique	

5. Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal a été clos à 14 heures 40 et signé après lecture, par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Publié le 6 juillet 2017

Affiché du 6 juillet au 6 septembre 2017